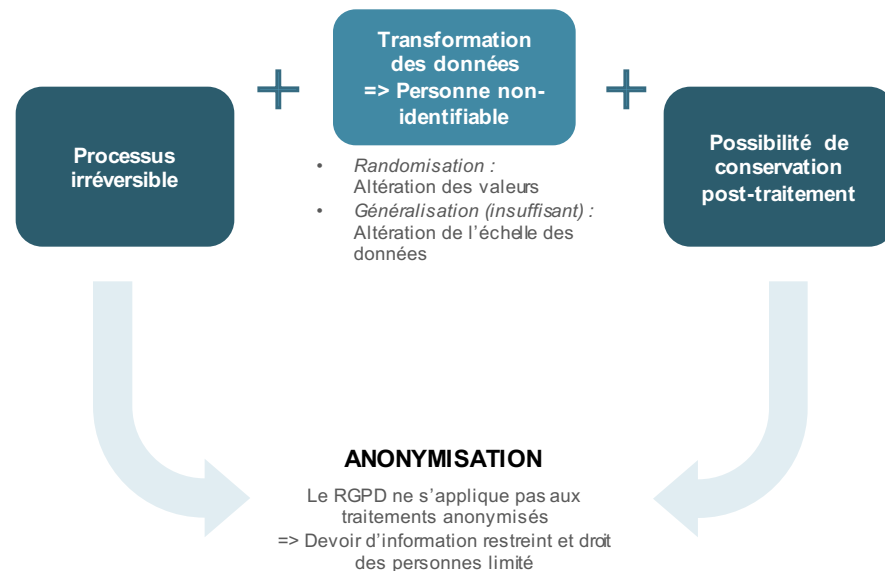
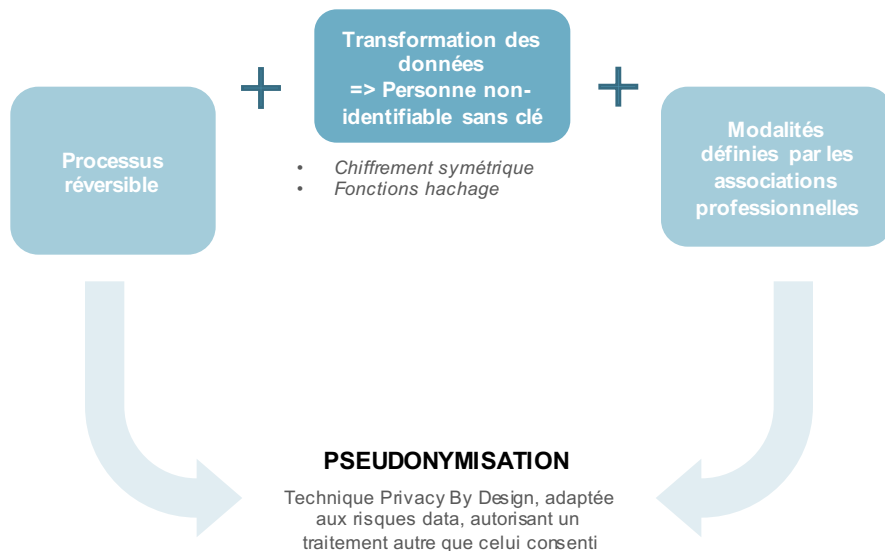




Retrouvez nous sur  
[www.99-advisory.com](http://www.99-advisory.com)

## RGPD – Pseudonymisation & Anonymisation



### Le délai – Un point en suspens

- La Loi Informatique et Libertés (06/01/1978) allège l'obligation d'information en cas d'anonymisation à bref délai (limitée à l'identité du responsable de traitement et à la finalité de la collecte)
- Le RGPD ne prévoit pas de telle disposition ; le régulateur pourrait s'exprimer sur le sujet après l'entrée en vigueur du règlement

### Appréciation du régulateur

- ❖ **Exemple de refus** : Un système de mesure d'affluence perçu comme anonyme par JCDecaux a été requalifié comme dispositif de pseudonymisation par la CNIL
- ❖ Depuis 2016, **tout dispositif d'anonymisation doit être validé par la CNIL**
- ❖ **Sanctions alourdies** en cas de non-conformité au RGPD : **20 millions d'euros / 4% du CA**